

COMPTE-RENDU

Marine Linglart
Delphine Lemoine

**Concertation n°10
15 Novembre 2016**

Atelier 8

Une quinzaine de personnes sont venues pour participer à ce huitième atelier ayant pour sujet l'analyse du projet pour le site du Nord du centre-bourg et celui des prairies. Cette séance a un peu différé des autres, les participants n'ayant pas eu à travailler en groupes autour d'une table, mais a consisté à des échanges directs au cours de la présentation. Le but de cet atelier a en effet été de discuter avec les habitants autour des premiers plans de composition pour les sites de travail à l'ordre du jour.

La séance s'est ouverte sur la restitution par Marine Linglart de l'atelier précédent. Il s'est agi de la présentation par table de travail des éléments produits par les différents groupes disponibles dans le dernier compte-rendu. Les éléments présentés ont été complétés le cas échéant par les habitants.

- Des habitants suggèrent que des logements pour les aînés pourraient être localisés sur la parcelle 94, en face du projet de centre paramédical dans le centre bourg.
- Les parkings devraient également être mieux indiqués à l'échelle du centre bourg.
- De plus, il serait souhaitable d'intégrer aux futurs aménagements des emplacements de stationnement pour les vélos dont certains couverts.
- Enfin il est demandé si 3 ou 4 places de stationnement pour les campings car pourraient être localisées dans le centre bourg.

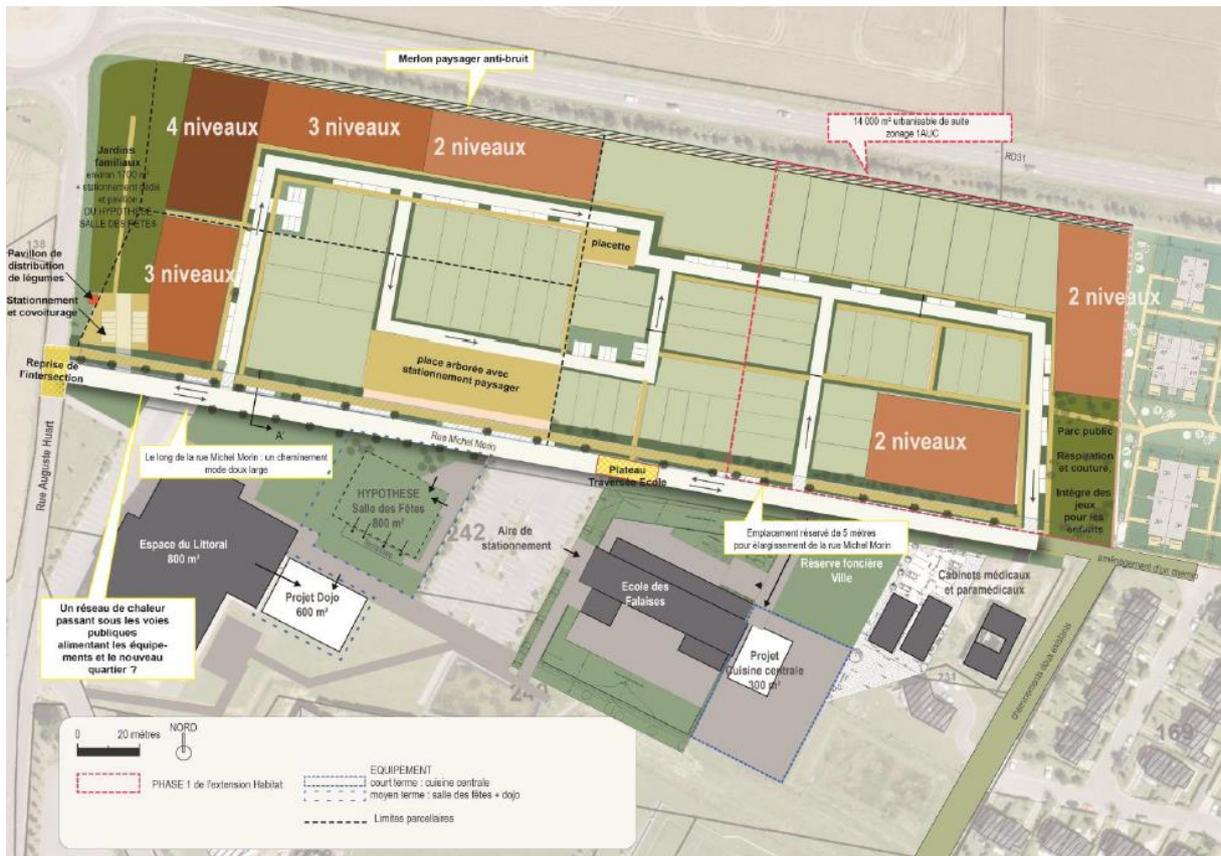
Le reste de l'atelier a ensuite consisté en une présentation par Karine Gilles des premiers plans de composition du Nord du centre-Bourg et des prairies, définissant des éléments de programme (densité de logements, pourcentage d'espaces publics, ...), avec dans l'ordre : le maillage viaire et coupes de voiries, les autres espaces publics, les modes doux et cheminements, les parcelles et enfin le bâti, pour aboutir à une esquisse pour le plan d'ensemble.

Pour le site du Nord du centre-bourg, les points de discussion ont été les suivants :

- La proximité de la salle des fêtes avec les nouveaux logements. Cette proximité pourrait engendrer des nuisances pour les habitations, avec notamment des dérangements dus à la circulation des voitures et à la réunion de personnes à l'entrée

de la salle. Pour remédier à ce deuxième point, l'entrée de la salle pourrait être orientée sud, à l'opposé du nouveau quartier.

- Il avait été proposé lors du dernier atelier la mise en place d'une chaufferie collective, qui n'apparaît pas sur le plan présenté. Ce type d'installation est en général implanté dans un équipement public. Dans ce cas-ci, la chaufferie pourrait être installée dans la future salle des fêtes ou bien dans l'espace du littoral.
- Il manque aujourd'hui des cheminements piétons pour accéder à l'école et aux autres équipements depuis le centre-bourg. Ces cheminements seront intégrés aux prochains plans.
- La proximité des petits collectifs avec le giratoire qui pourrait engendrer des nuisances pour les logements supérieurs. Il est possible de répondre à ce problème par l'aménagement des logements, en plaçant les pièces plus « techniques » comme les salles de bain et cuisines du côté de la route et les pièces à vivre vers le cœur du quartier.
- Aménager la rue M. Morin comme seule sortie de quartier pourrait poser problème en cas de danger comme un incendie par exemple. L'extrémité de la voirie sera aménagée avec des plots pouvant être facilement cassables par les pompiers en cas de besoin pour déboucher sur le chemin piéton assez large pour accueillir un camion de pompiers.
- Avec l'arrivée de nouveaux habitants, y a-t-il de la place pour agrandir l'école en cas de besoin ? Cette place est disponible au sud de la parcelle de l'école.



Pour le site des prairies :

- Une des philosophies du projet est d'augmenter la part d'espaces publics et de diminuer la part d'espaces privés.
- Les niveaux des logements intermédiaires et des petits collectifs dessinés au centre du « pied du champignon » semblent problématiques par rapport aux pavillons autour.
- Quelle augmentation de population avec le projet d'aménagement ? Environ 1000 nouveaux habitants sur 20 ans.
- Qu'est-ce qui peut être imposé aux lotisseurs ? Le parcellaire ne peut être donné qu'à titre indicatif. Ne peut pas être imposé non plus l'emplacement des collectifs sur les parcelles, mais des préférences peuvent être indiquées ainsi que des interdictions de placer ces collectifs à certains endroits. Cependant, on peut imposer la voirie, les entrées/sorties sur le site, le nombre et les typologies de logements.
- Globalement, les participants craignent une perte de la valeur des maisons situées à proximité des sites de projet.

